



**PRÉOCCUPATION DU BUREAU DE LA SÉCURITÉ  
DES TRANSPORTS DU CANADA M06W0052**

**DATE DE DIFFUSION :** le 17 octobre 2007

**DESTINATAIRE :**

M. David Hahn, président-directeur général,  
BC Ferries

c.c. L'honorable Lawrence Cannon, ministre des Transports, de l'Infrastructure et des  
Collectivités

**OBJET : Consommation de cannabis par des membres d'équipages de la flotte du nord de la  
BC Ferries**

**Introduction**

Le 21 mars 2006 à 20 h, heure normale du Pacifique, le traversier pour véhicules et passagers *Queen of the North* quitte Prince Rupert (Colombie-Britannique) à destination de Port Hardy (Colombie-Britannique) avec 59 passagers et 42 membres d'équipage à son bord. Après être entré dans le passage Wright à partir du chenal Grenville, le navire heurte l'extrémité nord-est de l'île Gil le 22 mars vers 0 h 21 (dossier M06W0052 du BST). Le navire subit des avaries considérables à la coque et, privé de sa capacité de propulsion, dérive pendant environ 1 heure 17 minutes avant de couler par 430 m de profondeur. Les passagers et l'équipage abandonnent le navire avant que celui-ci ne coule. Deux passagers ont été portés disparus après l'abandon du navire, et ont été déclarés morts depuis lors.

**Consommation de cannabis à bord du *Queen of the North***

Au cours de son enquête sur le naufrage du *Queen of the North*, le BST a mené de nombreuses entrevues et a pu déterminer qu'un certain nombre de membres d'équipage fumaient régulièrement du cannabis entre leurs quarts de travail, alors qu'ils étaient ou non à bord du navire.

Rien n'indique que les facultés du quatrième lieutenant ou du timonier, qui étaient sur la passerelle la nuit du naufrage, aient été diminuées.



## Effets du cannabis sur le rendement des personnes

Nombre d'études ont démontré que la consommation de cannabis peut entraîner une dégradation significative de différentes facultés chez les humains<sup>1, 2</sup>. Bien que ces études aient porté surtout sur le rendement des conducteurs d'automobiles et des pilotes d'aéronefs, les altérations des facultés dont elles traitent s'avèrent très importantes lorsqu'il est question de l'exploitation des navires en toute sécurité.

La consommation de cannabis peut altérer les performances psychomotrices, la mémoire, l'attention et la coordination<sup>1</sup>. Il a aussi été démontré qu'elle affecte la capacité de réagir rapidement à des situations complexes ou inattendues<sup>2</sup>.

La diminution des facultés causée par une seule dose de cannabis est à son maximum pendant la période initiale, appelée état « high »<sup>3</sup>, après quoi le degré d'altération des facultés diminue, bien qu'on puisse ressentir les effets du produit pendant encore 24 heures. Les consommateurs de cannabis sont habituellement au fait de cette période initiale d'altération des facultés, mais ils ne sont pas toujours au courant des effets à plus long terme<sup>4, 2</sup>.

Dans l'industrie des transports, il y a un risque évident pour la sécurité lorsque des employés qui sont appelés à exécuter des tâches critiques au point de la vue de la sécurité ont les facultés affaiblies — que ce soit pendant leur période de travail ou en dehors de leurs heures de travail dans l'éventualité où ils devraient s'acquitter de fonctions d'urgence.

## Mesures efficaces et BC Ferries

L'industrie des transports se doit de prendre des mesures efficaces pour éviter que le public et l'environnement courent des risques lorsque la conduite de navires est confiée à des membres d'équipages dont le rendement peut être affecté par des drogues ou par l'alcool. Ces mesures supposent habituellement une combinaison de mesures comme l'élaboration de politiques claires, un programme d'aide aux employés, de l'éducation, des systèmes de déclaration, une supervision accrue et l'application de méthodes de détection de la perturbation

---

<sup>1</sup> *Accidents and Incidents Involving Alcohol and Drugs in Australian Civil Aviation, 01 January 1975 to 31 March 2006*, Australian Transportation Safety Board, rapport de recherche et d'analyse sur la sécurité aérienne B2006/0169. (en anglais seulement)

<sup>2</sup> A.M. Smiley, « Marijuana: on Road and Driving Simulator Studies », dans H. Kalant, W. Corrigal, W. Hall, R. Smart, (éditeurs) *The Health Effects of Cannabis*, Toronto, Fondation de la recherche sur la toxicomanie, 1999, pp. 173-91. (en anglais seulement)

<sup>3</sup> *Guidelines for the Accident Investigator in the Interpretation of Positive THC (Cannabinoids) Results*, document rédigé par le Dr. Vern Davis à l'intention du Bureau de la sécurité des transports du Canada, 2001. (en anglais seulement)

<sup>4</sup> V. Leirer, J. Yesavage et D. Morrow, « Marijuana Carry-Over Effects on Aircraft Pilot Performance », *Aviation, Space, and Environmental Medicine*, mars 1991, pp. 221-227. (en anglais seulement)

de la vigilance et des risques qui y sont associés. Bien que la BC Ferries ait mis en place un grand nombre de ces mesures, il serait possible d'accroître l'efficacité de certaines d'entre elles et d'envisager la mise en œuvre de certaines autres.

La BC Ferries applique une politique de tolérance nulle en matière d'alcool et de drogues. Sur les navires dont le personnel vit à bord, comme le *Queen of the North*, il est interdit aux membres d'équipages de consommer ou d'avoir en leur possession de l'alcool ou toute autre substance psychotrope qui pourrait les rendre inaptes à s'acquitter de leurs fonctions. On considère que cette interdiction est en vigueur pendant toutes les heures au cours desquelles les employés sont ou ne sont pas de service et sont de quart ou libres de quart, à partir du moment où ils rejoignent le navire et jusqu'au moment où ils partent pour leurs journées de repos<sup>5</sup>. À cette politique s'ajoute un programme d'aide aux employés, dont le fournisseur offre des services d'aide et de counselling aux employés de la BC Ferries qui sont aux prises avec des problèmes de dépendance à l'alcool et de toxicomanie.

La BC Ferries fournit de l'information au sujet de sa politique sur les drogues et l'alcool quand de nouveaux membres d'équipage se joignent à un navire. Toutefois, l'enquête du BST a révélé que les membres d'équipage du *Queen of the North* qui consommaient régulièrement du cannabis n'étaient pas suffisamment sensibilisés aux répercussions que cette consommation pouvait avoir sur leur capacité de s'acquitter de leurs fonctions. Comme les effets du cannabis peuvent durer 24 heures, il se peut très bien que le rendement des personnes qui en consomment soit diminué au cours du quart de travail suivant ou de leur période de repos, advenant qu'elles doivent se charger de fonctions d'urgence.

La BC Ferries a mis sur pied un système de déclaration volontaire d'observations ayant une incidence sur la sécurité, appelé *Voluntary Individual Safety Observation Reporting System* (VISORS), qui permet aux employés de signaler directement les problèmes liés à la sécurité de l'exploitation ou de faire part de leurs préoccupations à cet égard. Les employés se montrent toutefois réticents à utiliser le système pour signaler leurs préoccupations, étant donné qu'ils doivent alors s'identifier en signant le formulaire de déclaration<sup>6</sup>.

Les responsables d'équipages et les cadres supérieurs de la compagnie ont aussi un rôle à jouer pour faire en sorte que les membres d'équipages s'acquittent de leurs fonctions de façon sûre et efficiente et que le rendement de ces derniers ne soit pas altéré par des drogues et l'alcool. Or, des éléments de preuve donnent à penser que les responsables de l'équipage du *Queen of the North* n'ont pas toujours pris des mesures suffisantes pour veiller à une application stricte de la politique de tolérance nulle de la compagnie.

---

<sup>5</sup> BC Ferries, *Come Sail With Us*, (G) General Policy: Alcohol/Drugs, p. 62-63. (en anglais seulement)

<sup>6</sup> G.L. Morfitt, *Safety and B.C. Ferries: A Review of Operational Safety at British Columbia Ferry Services, Inc.*, janvier 2007, p. 33. (en anglais seulement)

## Préoccupation du Bureau

Rien n'indique que les facultés du quatrième lieutenant ou du timonier, qui étaient sur la passerelle la nuit du naufrage, aient été diminuées de quelque façon.

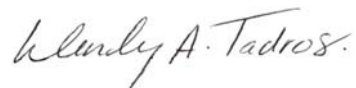
Toutefois, de fortes indications donnent à penser que des membres d'équipage du *Queen of the North* consommaient régulièrement du cannabis à bord du navire. Compte tenu des effets documentés de la consommation de cannabis sur le rendement des personnes et des risques que cela représente pour les passagers et l'environnement, le Bureau considère que la consommation de cannabis par les équipages de navires représente une condition dangereuse qui pourrait entraîner un accident grave.

Tout en faisant part de sa préoccupation et en exposant les risques qui en découlent, le Bureau dit croire que la BC Ferries est la mieux placée pour savoir si ce comportement s'observe aussi à bord d'autres navires de sa flotte du nord. Premièrement, la BC Ferries devrait déterminer si les membres d'équipage du *Queen of the North* sont les seuls à consommer du cannabis ou si des membres d'équipages d'autres navires en consomment aussi. Cette détermination devrait permettre de déterminer l'efficacité de la politique de la compagnie en matière d'alcool et de drogues.

En outre, le Bureau encourage la BC Ferries à s'attaquer au problème de consommation de cannabis dans les plus brefs délais et à informer le BST des mesures qu'elle aura prises pour empêcher que le public et l'environnement soient exposés à des risques lorsque la conduite d'un navire est assurée par des membres d'équipage dont les facultés sont affaiblies.

Le Bureau fera un suivi des progrès réalisés relativement à ce problème important de sécurité et fera connaître ses conclusions au moment de publier son rapport final sur le naufrage du *Queen of the North*.

La présidente,



Wendy A. Tadros  
au nom du Bureau